

**Conseil Communal
Aigle**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 30 NOVEMBRE 2017 - SALLE DE L'AIGLON, AIGLE**

La Présidente : Mme Jeanne GIRARDIN
Secrétaire : Mme Barbara DEVAUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
M. Christophe BARBEZAT
Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Madame la Présidente ouvre la séance à 20 h 01 et souhaite la bienvenue aux municipaux, au syndic, aux conseillers communaux, au public et à la presse.

Elle rappelle que le Conseil est enregistré.

Madame la Secrétaire procède à l'appel puis durant le comptage des présents transmet une information :

" Comme vous l'aurez constaté, l'ordre du jour, le procès-verbal ainsi que le rapport du préavis 2017-14 ont une mise en page quelque peu modifiée, par le site du Conseil communal toujours en test. Si le fond est le plus important et que celui-ci ne change pas, vous constaterez que la présentation n'est pas très adaptée et contient quelques inégalités. Nous transmettons les défauts au concepteur du site et ainsi allons améliorer la qualité de son rendu.

Je remercie d'abord M. Alexandre Massy qui s'est porté volontaire pour tester le site en tant que président de commission. Il a comme moi rencontré quelques problèmes et a pris du temps pour terminer son travail et émettre les remarques constructives pour la suite. Je remercie également les différents intervenants du dernier Conseil pour avoir pris le temps de me transmettre leurs notes afin de compléter le procès-verbal. Comme quoi la technologie a ses limites et que l'humain prend toujours le dessus et sait travailler ensemble pour le bien de la communauté pour laquelle nous avons été élus."

L'appel fait constater la présence de 62 présents, 5 excusés, 2 absents. (Ndlr : A noter une démission)

Le quorum de 36 est atteint.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente demande d'accepter l'ordre du jour tel que reçu dans les délais.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Madame la Présidente informe que le procès-verbal reçu a été validé par le bureau du Conseil. Elle rappelle qu'il a été fait sur la base de prises de note, un problème est arrivé avec l'enregistrement. Elle demande s'il y a des remarques.

M. Livio HÜRZELER a fait une petite remarque sur l'incompréhension du point 1.4, premier paragraphe : à préciser qu'il n'y a pas de délais pour les postulats, motions, projets de règlement et interpellations déposés par des membres du Conseil. En revanche, pour les rapports des commissions, le délai est de 10 jours. Soit à modifier comme suit :

Madame la Présidente annonce que le bureau prie instamment tous les rapporteurs des commissions d'amener au greffe les rapports signés dans les délais impartis (10 jours avant la séance du conseil, art. 43 règlement du Conseil communal).

Au point 1.4, deuxième paragraphe, on ne sait pas trop ce qu'est la question. A préciser que : le bureau a soulevé la question des articles pas clairs et souhaite proposer des modifications au règlement du Conseil. Pour rappel, pour le modifier, la procédure à suivre est le dépôt d'une motion selon art 31 de la Loi sur les Communes et l'art 59 de notre règlement.

M. Philippe BELLWALD fait une remarque au point 7.2 la question posée à Mme Rime et sa réponse telle qu'elle est formulée : "... suite aux retours des appels d'offres...". Il ne s'agit pas d'appels d'offres à son avis mais d'estimations qui ont été faites par des bureaux d'études mandatés. La phrase qui suit est très peu claire.

Mme Isabelle RIME confirme que ce sont bien des bureaux d'architectures qui ont répondu à ces adjudications.

Le procès-verbal ainsi corrigé est accepté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Madame la Présidente remercie les rapporteurs d'avoir rendus les rapports signés dans les délais.

Le bureau du Conseil prie les membres des conseils intercommunaux de rédiger un rapport sur leur activité

2017. Ceci pour le Conseil de décembre.

Courrier

Madame la Présidente lit la démission de Mme Claire-Lise Dubois-Amiguet.

Carnet noir

M. Charles-André Crausaz est décédé le 15 novembre 2017. M. Crausaz a été conseiller communal radical de 1970 à 1990. Il a présidé la Commission des Finances. Il est le papa d'Alexandre Crausaz, conseiller communal radical de 1996 à 2010. C'est également l'oncle de Frédéric Borloz, syndic.

M. Daniel Bertholet est décédé le 23 novembre 2017. Il a été conseiller communal socialiste de 1995 à 2000.

La maman de Monsieur Philippe Pasche est décédée le 27 octobre.

Madame la Présidente demande de respecter une minute de silence.

Carnet bleu

M. Jean-Luc Mayor est devenu grand-père pour la première fois, d'une petite Emma. Madame la Présidente félicite toute la famille.

Election complémentaire à la Municipalité

Le dépôt des listes des candidatures est fixé au 18 décembre 2017 à 12 h, il sera suivi par le tirage du numéro des listes. Le premier tour est le 14 janvier 2018, le second-tour le 4 février 2018.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Grégory Devaud, municipal

Dossier de Sion 2026

Aigle joue un rôle dans ce dossier, ceci a été vu dans les médias, la Municipalité a entretenu des relations avec le CO pour une potentialité d'une halle de patinage de vitesse. Le CIO avance la difficulté de créer et de pérenniser pour l'optimiser. Ce concept intégré dans le dossier de candidature est un concept industriel avec la possibilité donnée d'implanter une halle (225 m x 150 m) sur un terrain industriel et d'y intégrer de la glace pendant la période pré-olympique et durant les jeux puis ensuite un retour à l'état initial. (Images de synthèse diffusées à l'écran). Ce ne sont que des prémices de la candidature. L'attribution est dans deux ans. Ce dossier est à construire au fil des années. Cette variante est le "plan A", le plan B est de le faire à l'extérieur, le plan C est de le faire à l'étranger. Le processus que devra suivre cette implantation est la vente d'une parcelle de 60'000 m2 à une entreprise, pour la construction d'une halle, puis location de la halle aux JO durant 2 à 3 ans et récupération de la halle pour une vision de centraliser les activités de l'entreprise. Un potentiel entre 300 et 600 emplois, soit dans la cible des 40 emplois/hectare. Si ce choix devrait être validé par un vote populaire

en Valais en juin 2018 puis par une décision des chambres fédérales ; dans l'année qui suit, la Municipalité déposera un préavis de vente de parcelle avec un certain nombre de conditions qui seront encore bien évidemment à discuter. Il a paru à la Municipalité que c'était une belle opportunité pour devenir un site olympique puis une belle implantation d'entreprise avec des emplois générés. Dans l'esprit des jeux 2026, dirigé plus vers un développement durable, ce projet est un exemple parfait de ce qui a été appelé l'héritage, important, durable pour une ville comme la nôtre. Monsieur le Municipal se tient volontiers à disposition avec le dossier de candidature officiel. Il n'y aura pas plus de nouvelles jusqu'à l'établissement d'un préavis.

Mme Isabelle RIME, municipale

Tourisme

A l'Office du Tourisme, les 4 cartes journalières CFF à 40.- la carte sont toujours à disposition.

Boîte à livre

Une personne a écrit pour la question d'une boîte à livres. Une rencontre a été faite, l'emplacement ainsi qu'une cabine téléphonique sont en cours de recherche.

1.6 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Madame la Présidente, selon l'article 5 du Règlement du Conseil communal et le serment, procède à l'assermentation de M. Samuel OBI, du groupe AlternativeS-Les Verts.

L'assemblée compte désormais 63 présents.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2017-02 DU LUNDI 10 AVRIL 2017 RELATIF À UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU PRÉAVIS 2015-12 – CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE & LOCATION DE MODULES PROVISOIRES DURANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU COLLÈGE DES DENTS DU MIDI

Conclusions du préavis municipal :

1. D'adopter le préavis 2017-02 relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis 2015-12
2. De voter le crédit d'ouvrage nécessaire de CHF 6'900'000.- TTC pour la construction d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et la location de modules provisoires nécessaires durant les travaux de réhabilitation du Collège des Dents du Midi.
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir :

Le montant de CHF 6'900'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée de 30 ans maximum.

4. De prendre acte de la volonté de la Municipalité de déposer deux préavis comme suit :

- un 1er préavis relatif aux équipements sportifs de la Planchette et aménagements urbains de minime importance - dépôt prévu pour le Conseil communal dans le premier semestre 2018.

- un second préavis relatif à l'extension de l'aire sportive ou de loisirs ainsi qu'à l'aménagement d'une zone de rencontre aux chemins de la Planchette et Rapille - dépôt prévu pour 2021, après la réalisation de KIWI, la réhabilitation du Collège des Dents-du-Midi et rénovation de la salle de gymnastique.

M. Yvan VOUILLAMOZ lit le rapport de la commission de majorité dont les conclusions sont les suivantes :

Conclusions du rapport de la commission de majorité :

1. D'adopter le préavis 2017-02 relatif à la demande de crédit complémentaire au préavis 2015-12

2. De voter le crédit d'ouvrage nécessaire de CHF 6'900'000.- TTC pour la construction d'un pavillon scolaire en éléments modulaires préfabriqués et la location de modules provisoires nécessaires durant les travaux de réhabilitation du Collège des Dents du Midi.

3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir :

Le montant de CHF 6'900'000.- TTC sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur une durée de 30 ans maximum.

4. De prendre acte de l'engagement formel de la Municipalité de déposer deux préavis comme suit :

- un premier préavis ; relatif à la création de toutes les installations sportives extérieures sur la parcelle 1013, dépôt prévu pour le premier semestre 2018 au plus tard, avec un délai de réalisation suivant la construction du bâtiment KIWI, pour limiter au maximum l'absence de terrains de sports.

- un second préavis ; relatif à l'aménagement routier et d'une zone de rencontre sur le chemin de la Planchette et la route de la Rapille, y compris sur la parcelle 1013. Dépôt prévu pour 2021, après la réalisation des travaux de construction du KIWI, de la réhabilitation du collège des Dents-du-Midi et de la rénovation de la salle de gymnastique de la Planchette.

M. Philippe BELLWALD lit le rapport de la commission de minorité dont les conclusions sont les suivantes :

Conclusions du rapport de la commission de minorité :

- de renvoyer le préavis 2017-02 et son addendum à la Municipalité afin qu'elle traite les points relevés ci-dessus.

- que le vote sur ce renvoi se fasse à l'appel nominal afin de s'assurer que chacun vote en son âme et

conscience sur un sujet qui concerne la sécurité de nos enfants.

Discussion

Mme Isabelle RIME présente un PowerPoint à l'écran avec le plan. Le bâtiment KIWI va être construit sur la parcelle 1031. Cette parcelle ne concerne pas le PDL mais le Plan de Quartier de la Planchette adopté par le Conseil d'Etat le 16 février 1979. Le terrain de sports et de loisirs sera implanté sur la parcelle 1013 qui est affectée en zone de construction d'utilité publique et d'aménagements extérieurs (écoles, sports, etc...) selon le PDL et la modification du Plan de Quartier en 2008. Par rapport à la construction en traditionnel, il est demandé si la comparaison a été faite. Elle rappelle à M. BELLWALD que dans le préavis 2017-02, dans l'annexe 6, il y a la comparaison. Pour une construction traditionnelle, comme dit au Conseil du 23 juin 2017 à Lausanne, nous partons sur des marchés publics, sur des procédures de minimum 5 ans pour un coût plus élevé, soit de 9,8 millions. La commission a reçu des documents avec un rapport de 2014 où on parle d'une construction traditionnelle de 9.820 millions. Pour la construction préfabriquée modulaire, nous partons sur un marché d'entreprises totales spécialisées. Le pavillon sera à disposition pour les écoles courant 2019 et pour un coût de 5,175 millions. La comparaison a été faite. La commission a eu tous les chiffres et tous les documents.

Elle rappelle les différents points du projets, 11 classes d'enseignements de 78 m2, 1 classe d'ACT, 1 salle des maîtres, 1 salle SCDI, 2 salles de dégagements, sanitaires, locaux techniques, 2 niveaux sur rez en adéquation avec les directives cantonales, panneaux photovoltaïques sur la totalité du toit en autoconsommation et des panneaux thermiques. La loi demande 30 % de panneaux photovoltaïques et 20 % de panneaux thermiques. Le toit sera couvert. Le chauffage sera en adéquation avec la politique énergétique de la Commune d'Aigle. La surface de la cour d'écoles Petits Pois et KIWI répond largement aux directives cantonales. Le pavillon sera équivalent Minergie. En 2012, il y a eu petit souci pour les normes antisismiques. Il faut savoir que lorsqu'une Commune ou un citoyen dépose une demande de permis de construire, tout ces documents partent pour une synthèse à Lausanne aux services cantonaux. Lors de l'envoi de ces documents, si toutes les normes ne sont pas respectées, surtout les SIA 260 et 261, l'autorisation de permis de construire n'est pas délivrée. La carte sismique de la Suisse montre Aigle en zone 3 A et Bâle zone 3 A, soit sur la même carte de dangers. Bâle a construit 11 pavillons de 3 niveaux en répondant évidemment à des normes antisismiques. Il n'y a aucun canton qui va autoriser une construction qui ne répond pas à des normes en Suisse. Un mail a été reçu d'une entreprise qui fabrique ces pavillons et qui confirme qu'elle répond totalement aux normes en vigueur.

M. Yvan VOUILLAMOZ, en tant que président de la commission, tient à confirmer que toute la commission a bel et bien reçu les documents et les informations que Madame la Municipale vient de présenter. Il ajoute que si quelqu'un a besoin de l'annexe 6, il l'a avec lui à disposition.

M. Bernard BOREL remarque que le groupe AlternativeS-les Verts, a pris le temps d'étudier ce préavis et grâce à l'excellent rapport de M. VOUILLAMOZ a pu voir que le dossier avait bien évolué par rapport à la situation de juin. Les choses sont plus claires sur l'implantation car il y avait des doutes entre le préavis et ce qui a été entendu. Il a pu être vu, ce qui est un souhait du groupe, que le terrain de sports se construise quasiment en même temps. Le délai demandé par la commission pour le dépôt du préavis soit le premier semestre 2018 paraît très réjouissant. La Municipalité a expliqué aussi que ce terrain resterait hors horaires scolaires un terrain de sport pour le quartier, ce qui est l'essentiel de son rôle. Sachant l'urgence dans laquelle les écoles sont en voie de construction, le groupe AlternativeS-les Verts fera le deuil du concours d'architecture et le deuil du "dur". Avec un petit regret, car ceci est de l'obsolescence programmée. En se rappelant que Aigle est Cité de l'Energie, que le peuple suisse a voté la politique fédérale 2050, que l'on veut que les élèves aient une belle école et aussi une école qui préserve le monde qui sera le leur le groupe AlternativeS-les Verts

dépose un amendement aux conclusions du rapport de la commission, soit un point 5 qui se rajouterait finalement aux conclusions de la commission, soit :

"5. La construction du nouveau bâtiment scolaire dit KIWI doit répondre à des critères équivalents à Minergie +. Son système de chauffage, alimenté ou non depuis le bâtiment des « Dents du Midi » utilisera une énergie renouvelable. Pour ce faire, un montant de 300'000.- devrait être ajouté."

Ce montant a été discuté avec la Municipalité qui évalue qu'il y aura peut-être un surcoût qui ne devrait pas dépasser 300'000.-. Ce sont 4,34 % de plus ce qui paraît une dépense importante pour être cohérent dans la mesure où les pouvoirs publics doivent être exemplaires pour appliquer la politique énergétique fédérale et car Aigle est cité de l'Energie. Il demande de soutenir cet amendement massivement.

M. Claudio MARIANO remarque que ce rapport de minorité rappelle des mauvais souvenirs. En préambule, le dossier des écoles date de 2005. En 2015, un préavis municipal est remis à l'étude d'une commission. Au 30 avril 2015, il est découvert une mesure d'amiante de 5 x la valeur du seuil toléré prise dans une classe. Suite à cette découverte, sous pression politique, la Municipalité se trouve dans l'obligation de faire un communiqué de presse alarmant. Il faisait partie des parents d'élèves très inquiets, très révoltés contre l'institution de la Municipalité et le communiqué de presse "Amiante à l'école des Dents du Midi". Après avoir participé aux séances sur les risques de l'amiante avec des experts, pour trouver la cause de la mesure prise hors normes et des prises de mesures négatives, la conclusion était un événement isolé, inexplicable dû peut-être à un changement d'une plaque du faux-plafond. On en vient au préavis 2017-02 qui a peut-être été au départ mal ficelé. La commission pendant les deux premières séances a eu des changements de version entre le coût et l'emplacement pas très clair des terrains de sport. La réaction un peu lente de la Municipalité avec un addenda suite aux réflexions faites par la commission à la majorité. En résumé de tout cela, il prie les collègues de ne pas de nouveau faire peur aux écoliers et aux enseignants. Il rappelle que toute nouvelle construction, comme l'a dit Madame la Municipale, sans l'approbation des services concernés, ne peut être construite. Les enfants et enseignants sont dans un collège qui n'est pas digne de ce nom avec des classes où il fait froid, avec une mauvaise acoustique, des stores cassés, des couloirs avec des faux-plafonds qui tombent presque. Il demande d'avancer dans ce projet et de ne pas attendre à nouveau 15 ans pour le bien des occupants. Il propose d'accepter l'addenda amendé et ne pas soutenir le rapport de minorité.

M. Christophe BARBEZAT parle en son nom, remercie la Municipalité et la commission pour le travail effectué. Grâce aux diverses améliorations et modifications apportées, il soutient le rapport de la commission de majorité. Il souhaiterait émettre un vœu. Le préau étant un espace public, il serait bien s'il pouvait être ouvert en dehors des heures scolaires afin d'améliorer les relations intergénérationnelles, les discussions, animations, etc... Mais aussi favoriser son utilisation par les associations telles que l'AJA, association AMIS.

Mme Corinne DI MARCO pense que tous sont très conscients de l'attente légitime des enseignants et des élèves qui souhaitent très rapidement travailler dans des conditions favorables à l'enseignement moderne. Une infrastructure scolaire de qualité fait partie effectivement des éléments essentiels pour les habitants du lieu et est une carte de visite très importante pour la ville. Elle aimerait donner son opinion car malgré un premier préavis voté en 2008, un deuxième voté en 2015, rien n'a été entrepris jusqu'à ce jour. Cela fait effectivement longtemps donc elle se pose quand même la question de l'urgence et de la précipitation actuelle. Elle estime qu'elle risque de nous conduire à prendre une mauvaise décision. Elle garde encore un bon nombre d'incertitudes quant au projet qui est présenté. On a parlé des coûts des terrains de sport qui vont être détruits. Elle trouve très gênant, même si on veut que cela se fasse le plus vite possible, de ne pas savoir combien cela va coûter. Cela pourrait bien coûter 1 voire 1,5 millions qui vont se rajouter à notre projet. Soit le quart du KIWI qui est à 6,9 millions. Ces terrains de sport sont une zone de loisirs très importante pour les jeunes du quartier. C'est une zone de récréation, très appréciée aujourd'hui par les enfants des Petits Pois. C'est une zone de sport extérieure pour les cours de gym car il manque de salles de gym pour tous les élèves de la Commune qui

doivent aller faire la gym à l'UCI. Il y a des difficultés assez importantes. On ne sait pas quand ces terrains vont être rebâti et combien cela va coûter. Si ces terrains vont être rénovés, ils peuvent durer une bonne dizaine d'année et on pourrait garder cet argent pour des dépenses plus urgentes. La parcelle 1031 proposée est coincée entre les Petits Pois et un immeuble. Elle n'offre aucune possibilité d'extension future. Cela oblige à construire sur 3 étages, il faut rajouter un ascenseur alors que sur 2 il n'y a pas besoin. Ce sont des coûts supplémentaires. Le fait que la parcelle 1013 soit séparée des Petits Pois par une route serait un problème pour les récréations. On aurait pu trouver différentes solutions comme celle d'interdire la circulation pendant la journée avec des bornes mobiles par exemple ou prévoir de détourner la route sur l'extérieur du complexe scolaire. Si on fait les terrains de sport sur cette parcelle 1013, on se retrouve quand même avec une route entre le complexe scolaire et les terrains de sport donc elle ne sait pas comment les enfants pourront traverser la route pour aller jouer et comment cela va s'organiser. Le KIWI va coûter 6,9 millions à quoi il faut ajouter 1 voire 1,5 millions pour refaire les terrains de sport. On se retrouve avec un projet à 8,5 millions. Elle aimerait poser une question concernant le collège Michel Mayor, si on regarde le rapport de gestion, c'est noté que la construction d'il y a 5 ans, son coût était de 6,050 millions pour 10 classes en dur avec un sous-sol dont on aurait pas besoin. Les coûts de construction n'ont pas beaucoup augmenté ces 5 dernières années. Un KIWI qui au lieu de 6,9 millions arrive à 8,5 millions vu qu'on doit faire les terrains de sport. Finalement, on a un projet global avec une rénovation des Dents du Midi à 24 millions, on rajoute 8,5 millions et on se retrouve à plus de 32 millions pour refaire une école. On est en train de dépenser 32 millions alors qu'à l'époque au préavis 2015-12 on était à un projet à 40 millions pour du neuf. Elle peut aisément comprendre que le préavis 2015-12 ait été accepté pour une rénovation. Il semblait à ce moment-là clairement plus avantageux car il était proposé 24 millions contre 40 millions pour un complexe scolaire neuf. Aujourd'hui avec un projet global qui va dépasser 32 millions, elle a de la peine à comprendre que le temps n'ait pas été repris pour réétudier le projet et de remettre tout à plat. Elle aurait trouvé beaucoup plus logique d'imaginer un nouveau concept avec un projet adapté aux méthodes d'enseignements actuelles. Si le dur n'était pas souhaité, pourquoi ne pas imaginer du modulaire entier sur cette immense parcelle vide. Elle n'arrive pas à comprendre les arguments. En étudiant le concept autrement, on aurait pu éviter de faire cohabiter les enseignants et les élèves avec des travaux de rénovation, des poussières, du bruit, des dangers d'un chantier pendant en tout cas 2 ans. Avec toutes les questions posées lors du Conseil du 23 juin, on a absolument pas eu de réponses. On ne sait pas le nombre, le coût, l'emplacement des modules provisoires pendant les 2 ans de travaux. Le prix élevé du bâtiment KIWI n'est pas de 6,9 millions mais on est obligé de compter ces 1,5 millions. L'emplacement proposé n'a aucune extension future possible. Les terrains de sport sont supprimés pour un bon moment. On a l'impression d'un préavis à tiroirs qui laisse à l'heure actuelle trop de flou concernant le coût global final. Elle se demande, si la construction d'un bâtiment en dur sur la parcelle 1013 est trop longue, on ne pourrait pas si on fait du modulaire réfléchir à un concept global. Elle n'arrive pas imaginer de dépenser 32 millions pour le projet en fait de réhabilitation d'un vieux collège. Les enfants et les enseignants ne valent-ils pas mieux que la réparation d'un collège en fin de vie et quelques classes pas si modulaires que cela finalement ? Elle pense que les enfants valent mieux et refusera le préavis proposé.

M. Philippe PASCHE relève que si l'on regarde le chemin parcouru depuis le début de cette saga des collèges, il faisait partie de ceux qui étaient critiques au départ, il faut admettre qu'un gros travail de détails, de réflexion a été fait qui a conduit à un rapport de majorité qui offre une solution équilibrée. D'une part, on concentre l'ensemble des bâtiments sur un site et d'autre part, on maintient une offre à caractère d'animation locale et sociale qu'est le terrain de sports en l'améliorant en terme de qualité et en lui offrant un emplacement accessible à l'ensemble des habitants du quartier. Si l'on regarde les besoins des écoles d'avoir des nouvelles classes et des nouvelles infrastructures et d'autres part des habitants d'avoir des infrastructures dignes d'une ville comme la nôtre, il semble que ces deux conditions sont traitées et répondues par les préavis modifiés et le rapport majoritaire de commission. S'il reprend les arguments du rapport de minorité qui sont en partie techniquement erronés puisqu'à la réponse de la Municipalité et à la majorité de la commission, d'un point de vue réglementaire, rien ne semble s'opposer à cette construction. On confond PQ et PDL. On est tous conscients que l'obtention d'un permis de construire quel qu'il soit, qu'il soit demandé par une commune, par des corporations publiques ou par un privé suppose que les lois et les règles soient respectées. Qui pourrait penser, imaginer et déclarer avec un peu de sérieux qu'il est possible d'obtenir un permis de construire qui ne réponde pas aux normes sismiques, entre autres. Ce n'est pas la tâche du Conseil communal de faire l'alignement des normes à respecter en matière de construction qu'elles soient légales ou qu'elles soient professionnelles SIA. Il s'agit ici d'une procédure de permis de construire et jusqu'à preuve du contraire, rien ne

permet d'affirmer que ces normes pourraient ne pas être respectées voire qu'il pourrait y avoir du copinage qui ferait que ces normes soient contournées. Il ne voit pas beaucoup de substance dans le rapport de minorité, il y voit un raisonnement abscons et confus qui l'amène à demander de le rejeter de manière très claire.

L'amendement proposé par le groupe AlternativeS-les Verts par l'intermédiaire de M. BOREL, s'inscrit dans la ligne de la politique énergétique de la commune à savoir d'être une commune respectueuse avec un développement durable et soucieuse dans le développement durable y compris d'un point de vue énergétique. L'amendement est un peu vague car s'il est accepté il s'agira de modifier le montant total qui doit être amorti respectivement financé. Le groupe PLR est partisan de soutenir cet amendement qui s'inscrit dans la politique menée par la ville et qui relève d'un développement durable. En résumé, oui au rapport de majorité, non au rapport de minorité et oui à un soutien à l'amendement déposé par AlternativeS-les Verts.

M. Livio HÜRZELER relève que par rapport à la situation de la séance du 23 juin, pratiquement rien n'a changé. Si beaucoup sont très heureux de ce qui s'est passé, des compléments d'information, des modifications, il trouve que les choses n'ont pas beaucoup changé. Il y a eu un Addenda qui propose deux préavis qui seront déposés peut-être à telle date et qui sont assez vagues tant concernant leur contenu que les coûts impliqués. Il y a beaucoup de points qui laissent perplexe et qui sont obscurs. Il n'arrive pas très bien à voir où on va en étudiant attentivement tout les documents donnés. Le cas de l'extension, de l'agrandissement du pavillon KIWI avec au départ dans le premier rapport de la commission et le préavis, il est dit le KIWI n'est pas extensible. Dans le dernier rapport, la commission note que la Municipalité garantit que l'on peut faire 6 classes supplémentaires. C'est une affirmation mais on ne sait pas sur quoi elle repose. Extensible, pas extensible, on ne sait pas. Les mêmes qui affirment maintenant qu'on peut l'agrandir disaient dans leur préavis que cela n'était pas possible. Un autre point pas clair est la location des modules provisoires. Cela a une importance car il y a eu beaucoup de chiffres qui ont été donnés. Dans le préavis concernant le DDM, c'était une estimation à 1,5 millions pour 10 ans. Après l'appel d'offres, on est monté à 3,6 millions toujours pour 10 ans. Dans le préavis pour le KIWI, c'est 1,102 millions pour 3 ans car le KIWI permet de réduire la location des modules provisoires. En regardant le nombre de classes qu'il y a dans le DDM, il y a 29 classes. Le KIWI est pour les classes primaires donc on va mettre ces élèves dans le KIWI que l'on va construire. Pendant la construction, ils vont rester au DDM. Les modules provisoires sont pour 8 classes du secondaires. Il va donc en rester 12. Il demande si cela est possible de garder des élèves dans un collège avec des travaux de réparation, la poussière, le bruit, la difficulté de concentration pour les maîtres et les élèves. Cela va être difficile. Il a beaucoup de doutes sur le nombre et sur la durée de location de ces modules. Il y a une inconnue sur le lieu. Le seul endroit est la parcelle 1013 mais on va faire les installations sportives. Fait-on les installations sportives ou les modules provisoires ? Il n'a pas réussi à décortiquer ce problème. Il est dit dans le préavis que les installations sportives sont de minime importance et seront finalisées une fois les travaux de rénovation DDM terminés. Pendant ce temps, les élèves et les habitants du quartier n'auront pas d'installations sportives et de places de loisirs à disposition. C'est assez regrettable. Concernant les surfaces du préau, il a été dit que le seuil d'accueil était à la limite et maintenant il est dit qu'il y aura plus d'élèves. Il y a aussi une question de maîtrise des coûts car on a une succession de préavis avec chaque fois des coûts supplémentaires assez inquiétants. On en est maintenant à 30 millions sans compter les terrains de sport supplémentaires et l'aménagement de la zone urbaine. Les coûts ne sont pas maîtrisés et c'est assez inquiétant pour pouvoir prendre une décision. La construction en dur aurait éviter une nouvelle construction dans 30 ans. La comparaison avec le collège Michel Mayor semble invalider les arguments qui ont été donnés pour expliquer que cela était impossible. Il veut bien croire que ce n'est pas aux conseillers communaux de vérifier toutes les normes mais par contre c'est à eux de s'occuper de la sécurité des enfants en votant. Il a confiance que les normes sismiques seront respectées mais trouve que l'argument de dire que le canton ne saurait accorder un permis de construire sans vérifier, il ose espérer cela. Il comprend que tout le monde attend une nouvelle école, que la construction démarre mais trouve que les documents qui ont été fournis, la manière dont les informations ont été tournées ne permet pas de prendre véritablement une décision.

M. Patrick GRAFF aimerait s'adresser à tous de manière générale. On est tous là ici avec des différents avis et pour écouter ceux qui ont un autre avis. Si on avait fait passer les préavis auparavant, on ne serait pas arriver à ce préavis proposé sans qu'on ait écouté ceux qui pensent différemment. Quand on s'exprime, c'est notre

devoir d'écouter l'autre avis qui n'est pas le nôtre, sans taper des pieds, faire du bruit ou des commentaires. C'est le respect, c'est notre démocratie. Il n'aimerait pas arriver à la française où tout le monde se parle et crie.

Mme Isabelle RIME répond à M. HÜRZELER que les modules provisoires seront mis sur l'emplacement montré sur le plan. Si les modules provisoires qui étaient prévus dans le préavis 2015-12 restent 10 ans, la cour serait trop petite, ce qui ne sera pas le cas. Pour la location des modules, dans le préavis 2017-02, il est spécifié que le KIWI ne coûte pas 6,9 millions mais 5,175 millions.

M. Yvan VOUILLAMOZ relève que M. GRAFF a demandé du respect. Il répond qu'il a raison, qu'il n'y a pas de problème. Il demande qu'on respecte ce qui est dit dans les documents, qu'on regarde ces documents avec les yeux et qu'on ne vienne pas à la tribune raconter des choses qui ne sont pas vraies. Les enfants ne vont pas à l'UCI faire la gym. Dans l'enveloppe de 24 millions, on a pas juste la rénovation d'un bâtiment, on a la rénovation des vitrages du bâtiment 54, de la salle de gym pour 4 millions. Enormément d'éléments ont été apportés. Il est très important d'écouter les membres qui participent dans les commissions, ceux qui peuvent vous rapporter ce qui se passe dans les commissions et les réponses données. Il est important que chacun écoute son commissaire de son parti. Cela éviterait que l'on se disperse un peu et que l'on parle pendant les interventions.

Mme Isabelle RIME ajoute que la Municipalité soutient les amendements proposés.

M. Jean-Paul JOTTERAND rappelle la position de la CoFin qui considère que le crédit de 6,9 millions additionné au crédit 2015-12 est supportable et entre dans le cadre du plafond d'endettement. Le crédit susmentionné ne comprend pas les coûts de déplacement du terrain de sport ni une modification des circulations dans le secteur des collèges. Ces objets seront traités par d'autres préavis dont les montants ne sont pas encore connus.

En son nom personnel, la Cofin n'étant pas au courant d'un amendement avec coût supplémentaire de 300'000.-, il pense que ce montant pour la préservation du monde comme l'a dit M. BOREL se justifie et qu'on devrait pouvoir assumer ce montant.

Mme Corinne DI MARCO a fait une petite erreur, ce n'est pas 24 millions pour réhabiliter les Dents du Midi et refaire la salle de gymnastique. C'est 23,550 millions. C'est 18,850 millions pour rénover le collège et 4,700 millions pour la salle de gym. Le projet global auquel on ajoute 6,9 millions et 1,5 millions pour refaire les terrains de sport arrive à un montant de 32 millions. Dans le préavis 2015-12, il y avait une possibilité pour 40 millions de refaire la salle de gym et en plus d'avoir une école neuve. Et maintenant on est à 32 millions pour une école pas neuve du tout. On s'en approche et on n'est pas avec une école neuve.

M. Marc-Olivier DRAPEL donne une éclaircie à Mme DI MARCO concernant ces 40,270 mio dans le préavis 2015-12. Il y avait effectivement une variante 3 qui n'avait pas été retenue pour un montant de 40,270 millions sans la salle de gymnastique.

M. Frédéric BORLOZ répond à Madame la conseillère et comprend qu'elle s'inquiète car elle se dit que dans le fond il n'y a pas beaucoup de millions entre un projet et l'autre. Mais en fait le delta reste le même qu'auparavant. Il est toujours d'environ 15 millions. On ne peut pas parler de 8 millions car dans ce delta-là, il faut ajouter le projet sur lequel on est en train de discuter maintenant. La différence est de 15 millions ce qui justifie parfaitement bien ce projet.

Mme Corinne DI MARCO a vu un chiffre avec un collège neuf à beaucoup moins que 40 millions pour 40 classes. Elle demande que soit transmis d'ici très peu de jours les chiffres qui sont avancés car pour elle c'est pas 40 millions que pour les bâtiments. C'est 40 millions avec une salle de gym réhabilitée à 6,5 millions et 32 millions pour un collège neuf à 40 classes.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'il passe volontiers 10 minutes avec tout à l'heure.

Vote sur l'amendement Verts-Alternatives :

"5. La construction du nouveau bâtiment scolaire dit KIWI doit répondre à des critères équivalents à Minergie +. Son système de chauffage, alimenté ou non depuis le bâtiment des « Dents du Midi » utilisera une énergie renouvelable. Pour ce faire, un montant de 300'000.- devrait être ajouté."

L'amendement est accepté à la majorité.

51 oui, 0 avis contraires, 12 abstentions.

Vote sur l'amendement de la commission de majorité :

"4. De prendre acte de l'engagement formel de la Municipalité de déposer deux préavis comme suit :

- un premier préavis ; relatif à la création de toutes les installations sportives extérieures sur la parcelle 1013, dépôt prévu pour le premier semestre 2018 au plus tard, avec un délai de réalisation suivant la construction du bâtiment KIWI, pour limiter au maximum l'absence de terrains de sports.

- un second préavis ; relatif à l'aménagement routier et d'une zone de rencontre sur le chemin de la Planchette et la route de la Rapille, y compris sur la parcelle 1013. Dépôt prévu pour 2021, après la réalisation des travaux de construction du KIWI, de la réhabilitation du collège des Dents-du-Midi et de la rénovation de la salle de gymnastique de la Planchette."

L'amendement est accepté à la majorité.

Oui : 51 Avis contraires : 9 Abstentions : 3

Vote sur le rapport de minorité :

Le rapport de minorité de la commission est refusé à la majorité.

Oui : 10 Avis contraires : 49 Absentions : 4

Vote sur le rapport de majorité :

Le rapport de majorité de la commission est accepté à la majorité.

Oui : 50 Avis contraires : 12 Abstentions : 1

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2017-14 DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 RELATIF À

L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS À L'UCI - CHEMIN DE LA MÊLÉE

M. Alexandre MASSY, président de la commission chargée de l'étude du préavis, lit son rapport dont les conclusions sont les suivantes :

Conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal :

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 845'964.- TTC pour l'aménagement du chemin d'accès à l'UCI
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 845'964.- TTC aux meilleures conditions
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir par prélèvement sur les liquidités ordinaires ou empruntées, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités par prélèvement sur la réserve « Terrains industriels », mais au maximum sur 20 ans.
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

M. Grégory DEVAUD remercie la Commission et le Président pour l'excellent rapport. Un travail extrêmement fouillé a été établi pour faire ce rapport, de même que dans la commission avec des propositions tout-à-fait pertinentes et des bonnes discussions. Un concept nouveau a eu lieu avec quelque chose de plus participatif. La Municipalité adhère parfaitement à l'ensemble des vœux présentés dans ce rapport avec quelques petites réserves sur la zone 20. Il est important qu'il puisse y avoir une réduction de vitesse. Un certain nombre d'aspects légaux seront à étudier. Tout sera mis en oeuvre pour pouvoir y arriver. Un deuxième petit point sur les plantations fruitières, à savoir que les noisetiers sont extrêmement allergènes donc il faut essayer d'éviter cette essence d'arbre. Il est intéressant de développer des arbres fruitiers à disposition de la ville. Ailleurs en ville, notamment sur la place du feu aux abords de la caserne, des cognassiers y sont. Il encourage à suivre ce rapport.

M. Michel CLAUDEL pense que la commission a très bien fait son travail mais il s'inquiète de qui est responsable au cas-où des privés vont cueillir des fruits et tombent de l'arbre qui appartient à la Commune.

M. Grégory DEVAUD répond que comme mentionné dans le préavis, les arborisations prévues sont de taille modeste. Il faut aussi éviter des essences d'arbres avec des fruits, des feuilles, de la pois qui peuvent tomber sur les voitures.

Vote sur les conclusions du rapport de la commission :

Les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont acceptées à la majorité.

Vote oui : 60 Avis contraires : 2 Abstention : 1

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 INTERPELLATION : UTILISATION DE MATÉRIAUX RECYCLÉS POUR LA VILLE D'AIGLE

M. Christophe BARBEZAT remercie la Municipalité pour sa réponse très détaillée et appréciée. Il accepte la réponse de la Municipalité.

3.2 QUESTION AU NOM DU GROUPE ALTERNATIVES-LES VERTS : "OPTIMISATION DU TRI À AIGLE ?"

M. Lionel BILECI, au nom du groupe AlternativeS-les Verts, répond être satisfait de la réponse qui montre l'intérêt de la Municipalité. Cependant, ils souhaitent pousser la démarche un peu plus loin et proposent la résolution ci-dessous :

"Rappel des faits:

Selon sa réponse écrite, la Municipalité est disposée à effectuer un test à emplacement à convenir.

Résolution :

La Municipalité s'intéresse à valoriser le tri dans un parc de la ville. Nous proposons que cette démarche se réalise par la création d'un projet pilote de sensibilisation, d'information/communication ainsi que de répression dans un secteur défini de la commune.

Le projet pilote serait conçu avec des objectifs mesurables qui permettraient à la Municipalité dans un deuxième temps, de décider de l'étendre ou non avec des critères objectifs."

M. Grégory DEVAUD répond que la Municipalité accepte cette démarche, elle va faire un petit test.

Vote sur la résolution :

La résolution est acceptée à 42 oui, 1 non, 20 abstentions.

M. François DELADOEY précise qu'on a une réponse à une question qui donne à cette résolution. Selon le règlement du Conseil, c'est l'interpellation qui donne lieu à une résolution. Cette résolution n'est pas légitime.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'effectivement, ce vote n'est pas valable, vu que cette résolution fait suite à une question mais vu que la Municipalité s'est consultée rapidement, elle accepte de faire le petit test.

4. MOTIONS DÉPOSÉES

Pas de motion déposée.

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT "POUR UNE COMMUNE SANS PESTICIDES DE SYNTHÈSE"

M. Jean-Luc MAYOR lit son rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération du postulat relatif à "Pour une commune sans pesticides de synthèse".

Pour des raisons formelles de termes, les conclusions du rapport sont amendées par la commission. Les cimetières, les places de jeux et les jardins ne sont pas attribués aux domaines publics mais sont attribués et inscrites aux parcelles communales privées.

Conclusions amendées du rapport de la commission :

La Commission décide à l'unanimité d'accepter partiellement le postulat de manière suivante:

Nous invitons la Municipalité à cesser l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur le domaine public et s'engage à en limiter au maximum l'usage sur les autres territoires communaux. La Commission a bien conscience du dilemme qu'il y entre la question de l'avenir de la santé publique et entre la difficulté d'établir de nouvelles réglementations pour tous les acteurs de la terre.

Mme Rachel CARNAL, au nom du groupe AlternativeS-les Verts, tient à remercier de la prise en considération de ce postulat et accepte le renvoi partiel à la Municipalité. Elle souhaite ajouter que la séance de la commission a été très riche en débat et pense que tous vont dans le bon sens avec la prévision de l'acquisition d'une désherbeuse mécanique ainsi que l'acquisition d'une parcelle de vigne bio. Cela marque une volonté de réfléchir à comment travailler notre terre de manière à la préserver. Non pas à revenir à l'agriculture du Moyen-Age, contrairement à ce que certains aiment penser, mais plutôt trouver toutes les autres alternatives naturelles qui nous préservent et qui préservent aussi la santé de nos concitoyens. Elle remercie d'accepter le rapport de cette commission.

M. Pierre-Yves BRELAZ après avoir consulté toute la commission car il y avait un flou important, annonce que le postulat ne peut pas exiger quelque chose à la Municipalité. La commission avait changé la conclusion, soit "nous invitons la Municipalité à cesser l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur le domaine public", supprimer la parenthèse et : "s'engager à en limiter l'usage sur les autres territoires communaux." Et le reste du paragraphe tel quel.

Madame la Présidente relit les conclusions telles que mentionnées ci-dessus.

Vote sur la prise en considération du postulat :

La prise en considération du postulat est acceptée à la majorité et renvoyée à la Municipalité.

Abstentions : 5 Avis contraires : 1 Oui : 57

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "AUGMENTATION INQUIÉTANTE DES INCIVILITÉS ET DU VANDALISME À AIGLE"

M. Joël LAUNAZ, au nom du groupe socialiste, lit l'interpellation déposée.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'au risque de décevoir l'interpellateur et pour éviter plus de temps dans d'autres circonstances, il se permet de répondre par oral et la réponse écrite sera finalement portée au procès-verbal et vous aurez ainsi une réponse écrite mais globalement un gain de temps dans le fonctionnement des institutions.

Il débute par un commentaire général. Il a trouvé ces questions intéressantes. Il a eu l'impression que l'interpellateur "découvrait le monde" car la problématique des incivilités est récurrente. Auparavant, soit 20 ans, cela n'allait pas beaucoup mieux. Cette préoccupation est partagée par les autorités. Ces inquiétudes sont légitimes mais ce n'est pas nouveau. C'est légèrement en augmentation partout, dans le Canton de Vaud, en Suisse, en Europe. Globalement, les gens ont un comportement plus excessif. Ce ne sont pas plusieurs bandes organisées. Ce sont, dans la plupart des cas, "toujours les mêmes". Il y a une équipe qui crée des problèmes dans un espace comme celui du territoire aiglon. La police fournit beaucoup d'effort. Pour regarder l'effort, il y a deux manières, le budget qui va être présenté et le rapport annuel de la police. Il y a une augmentation de l'activité de la police sur nos territoires communaux. On est jamais satisfaits de la sécurité, c'est une quête permanente. Globalement, on est satisfait du travail fait. Même des petites choses créent un sentiment d'insécurité. Ce sentiment est soit objectif, soit subjectif. Objectif si vraiment on est menacé mais c'est rarement le cas. Subjectif si une bande de jeunes se comporte mal car un banc est cassé, une fontaine a été remplie "de je ne sais quoi", etc. Cela est pris très au sérieux mais très difficile à gérer, notamment aux environs de la gare car il y a souvent des attroupements de gens et en statistiques il se passe rarement quelque chose de grave. Il y a des fois des problèmes mais c'est rare par rapport à ce qui a été connu il y a 15 ans. On est dans une situation apaisée. Des témoignages disent ne pas oser traverser la place de la gare à partir d'une certaine heure. Alors que la place est filmée, les policiers font des passages réguliers et c'est très rare qu'il y ait des événements malheureux. C'est la problématique du sentiment d'insécurité subjectif. La police est une chose et elle travaille en collaboration avec les institutions sociales. Il faut bien avoir à l'esprit que le travailleur de rue ne dira rien à la police qui pourra servir à la justice. S'il dit, il n'aura plus de contact avec ces gens-là parce que la confiance sera rompue.

Dans les problématiques que ressentent les parents, il y a dans les services sociaux des compétences qui existent et qui peuvent aider les gens. La Commune ne peut pas rentrer là dedans.

Dans l'idée du respect des autres et des devoirs et obligations de chacun, cela rappelle qu'on a des lois et aussi des devoirs. Mais est-ce que Aigle Info est l'endroit pour faire la morale aux gens. La Municipalité va continuer à informer sur les institutions qu'il y a à disposition notamment pour les parents inquiets. C'est une bonne idée. Cela a été fait dans le dernier journal sur les institutions pour les personnes âgées et seules. Ce sera un sujet pour un prochain Aigle Info.

Il termine en signalant que le corps de police a besoin d'être soutenu par la population qui peut aussi collaborer. Il ne faut pas dénoncer mais avoir un esprit citoyen. Quand il se passe quelque chose à côté, on ne laisse pas faire, on observe et on devrait se sentir impliqué. Cela peut faire avancer la situation globale d'insécurité subjective, parfois objective. Cette prise de conscience est l'affaire de tout le monde tout les jours.

6.2 INTERPELLATION "AIDES FINANCIÈRES POUR DES PROJETS DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE"

Madame Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX lit l'interpellation déposée.

M. Frédéric BORLOZ répond également par oral et la réponse écrite sera notifiée dans le procès-verbal.

C'est vrai que cela n'est pas marqué dans le programme de législature. Cela n'a pas été fait. Le programme a une forme plus concentrée et est restreint aux éléments du champ d'application et des compétences de la Municipalité. Il retient deux choses. Ce n'est pas à la Municipalité d'intervenir dans les activités économiques des entreprises. Elle peut soutenir un programme si un groupe de citoyen ou une association souhaitait en lancer un dans ce domaine-là. En revanche, la Municipalité donne l'exemple avec un certain nombre d'éléments. Notamment, le règlement du personnel communal promet l'égalité entre femmes et hommes. C'est une intention municipale, communale qui est claire. En fonction de cela, la grille salariale a été adaptée et est totalement unisexe. La Commune a engagé beaucoup de femmes, 1/3 des employées est féminin et notamment parmi les cadres. L'accès aux temps partiels est différent dans le monde de l'économie. La Commune est très ouverte pour accorder des temps partiels aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Dans la pratique, il y a plus de femmes qui l'ont demandé mais globalement la Municipalité reste très ouverte.

6.3 INTERPELLATION "L'EPOC, UNE ASSOCIATION DE COMMUNES TROP COÛTEUSE ?"

M. Livio HÜRZELER lit l'interpellation déposée.

M. Frédéric BORLOZ répond que M. le conseiller pose des questions tout-à-fait pertinentes. Des comparaisons sont faites dans le journal et ce n'est pas la première fois qu'un conseiller intervient pour se référer à cette comparaison des coûts entre les Communes. Le gros problème est l'absence d'une unité de doctrine sur la transmission des informations rendues publiques en vue d'une comparaison. Ces chiffres ont été vus par la Municipalité qui n'est pas tout à fait d'accord avec. Ils sont justes mais les boursiers n'ont pas compilés les mêmes données. Cette comparaison de la police au travers du journal pourrait être faite un peu plus scientifiquement. M. PASCHE avait demandé par une interpellation de refaire une comparaison globale des coûts avec les autres communes. 8 communes avaient été trouvées. La comparaison avait été faite avec des ratios. Cette comparaison-là permet de voir où on en est avec le coût de la police. Il faut relancer la machine, refaire la base soit les chiffres sur lesquels il faut travailler. Il espère trouver une dizaine de communes et pourra revenir avec une réelle comparaison des coûts de la sécurité communale. Le traitement inévitable est inéquitable entre les communes avec une police municipale coordonnées et celles qui n'en ont pas. Lorsqu'il a été décidé cela en 2009 entre l'Etat et les communes, on était dans une situation qui avait déjà 2-3 ans. Cette situation a évolué. Les coûts globaux de la sécurité ont augmenté. Les exigences augmentent pour toutes les polices dans toutes les parties du canton et elles ne sont pas négociables. On paie en plein la police communale et en plus on participe à l'effectif cantonal à raison d'environ un point d'impôt. Une commune qui n'a pas de police municipale reçoit une facture du canton qui est nettement inférieure pour une prestation similaire. Le niveau de sécurité que la gendarmerie offre est le même que le niveau de sécurité de la police municipale. Jadis, à part tout ce qui est judiciaire, c'était différent pour les polices municipales, elles avaient moins de compétences. Aujourd'hui, les policiers sont formés de la même manière et ils arrivent dans des polices qui doivent faire le même travail. On n'est donc pas traités de la même manière. On est contents, statistiques à l'appui, de l'engagement des policiers et des résultats. Mais il faut corriger politiquement avec le

canton cette balance qui est tout-à-fait injuste. Plusieurs y travaillent. Pour la réponse des recommandations de la cour des comptes, suite à l'interpellation de M. JOTTERAND de la CoFin, la Municipalité a déjà commencé à analyser cela. L'idée est que la préfecture, qui collabore à cette analyse, va analyser le point de vue de l'association intercommunale. Soit qu'attend-elle des délégués des communes. De son côté avec les services communaux, le Syndic va analyser ce que la Commune attend d'un délégué dans une association intercommunale. Une fois ces deux travaux effectués, le Syndic et la Préfète vont se voir pour détecter les contradictions évidentes et essayer de trouver un chemin pour déterminer une unité de doctrine dans tout le district de manière que tous les délégués des communes du district aient une sorte de document de référence pour définir le rôle de chacun. Actuellement, les délégués ne savent pas quoi faire, ne savent pas leur sphère de compétences. Ils vont essayer de redécrire un peu ça, ceci pour répondre aux exigences de la cour des comptes. Et enfin, sur l'accréditation, le Syndic a le plaisir d'annoncer un embargo jusqu'à ce que cela soit annoncé officiellement, mais la police est accréditée. Il ne sait pas quand cela sera fait, ce processus a duré plusieurs mois mais la police répond aux normes désormais de base en vigueur dans le canton de Vaud.

6.4 INTERPELLATION "PLACES DE PARC À AIGLE : QUELLES SONT LES PRIORITÉS ?"

M. Marcel-Jacques BACCA lit l'interpellation déposée.

M. Frédéric BORLOZ demande que la réponse écrite figure dans le procès-verbal.

Il a pris note d'un certain nombre de remarques faites. Il ne revient pas sur les questions de priorités. Ce sont des notions importantes. Des projets sont faits, des propositions, on s'occupe de l'ensemble du territoire. Il n'y a pas un territoire qui est plus valable qu'un autre, il n'y a pas non plus une population plus valable qu'une autre. M. le Syndic ne veut pas trop rentrer dans le débat du choix des priorités. Il remercie le journal 24 Heures pour les efforts faits pour parler de notre région avec le peu d'espace qu'ils ont à disposition. Le journal avait établi un article avec des chiffres faux. La Municipalité a renoncé à vouloir établir un correctif car c'est entamer une polémique inutile. Si on prend la même manière de calculer que Payerne, on a plus de places qu'à Payerne. En revanche, c'est vrai que la population augmente, les besoins continuent d'augmenter même si les jeunes passent leur permis toujours plus tard. Malgré cela, la courbe d'augmentation du trafic en Suisse augmente. Il n'y a jamais eu autant de voitures que maintenant en Suisse. On doit tenir compte de cette situation, raison pour laquelle il y a des projets de stationnements. Les deux principales constructions sont prévues soit Sous-le-Bourg, respectivement Margencel avec environ 200 places en sous-sol pour le public. Autour du projet Aigle Centre, il y avait été prévu un certain nombre de stationnement. Bientôt, va arriver un projet de schéma directeur des espaces publics avec une réponse aux problématiques de stationnement. En espérant que ce schéma puisse satisfaire, les travaux seront entamés et les préavis vont arriver. Il faudra s'occuper du stationnement en premier. Pour le problème des Glariers, c'est une réponse à la problématique des pendulaires journaliers de la gare. Les Glariers n'ont pas été goudronnés car cela coûterait 1 million et avec le projet de grande salle, ils seront mis dans le projet pour ne pas dépenser cet argent avant pour rien. Les projets vont toujours plus lentement que ce qu'on imagine. On est pas tout-à-fait dans le timing initial mais c'est comme cela que sont imaginées les choses. Ce sera du stationnement organisé limité dans le temps, si la place est suffisante et que cela ne pèse pas les demandes d'utilisateurs du centre-ville. Autour de la gare, pour les utilisateurs du train, il y a un projet de plan de quartier de Novassales. Il y aurait des stationnements supprimés mais il faut quand même offrir des stationnements pour celles et ceux qui utilisent le train. On est dans une région où l'on va renforcer les transports publics. Il y a un processus de discussion avec les CFF, ce qui est compliqué. Les exigences de rendement sont aussi compliquées, un peu décalées par rapport aux réalités d'aujourd'hui. La discussion est pour un remplacement des places de parc à la gare par un parking espéré souterrain. Cela prend du temps mais les discussions sont bien engagées autour de cela pour un remplacement. Oui, le stationnement est quelque chose qui préoccupe. Non, on n'est pas en manque de places par rapport aux autres villes quand on compare. Faut-il 500 places de plus ? Ce ne sont pas les analyses qui sont faites. Peut-être en faut-il plus, peut-être moins. Il ne faut pas donner des chiffres arbitraires. En parallèle, il y aura des nouveaux espaces, des stationnements supplémentaires, peut-être un peu différents, un peu plus concentrés qu'aujourd'hui, moins étalés sur le territoire pour que les gens parcourent moins de

kilomètres mais soient guidés de manière assez rapide vers une place de stationnement qui puisse leur convenir, de proximité. Ils réfléchissent également à un système de ces places de stationnement avec une gestion par des caméras ce qui donnerait la sécurité en ville. Les parking souterrains font un peu peur et la Municipalité veut amener une sorte de sécurité systématique dans tout les stationnements en ville d'Aigle. Ces mêmes caméras qui rassureraient les utilisateurs permettraient aussi de compter les places qui sont libres. C'est un système assez novateur qui est à l'étude pour les stationnements aiglons.

M. Michel MARTENET a entendu les arguments du Syndic et de la Municipalité. On parle toujours qu'il n'y a pas assez de places de parc. La première chose à faire est la gestion des travaux. On vient de voter pour avoir des belles lumières en ville. C'est une bonne initiative. Mais si pendant 3 semaines, on a des camions-grue qui ferment la rue de la gare, qui bouclent les places de parc, qui ferment la rue où il y a la BCV pour aller poser des guirlandes, si chaque année au mois de novembre et décembre, on va faire la même chose, on aura de la peine à avoir des commerces qui puissent exister en ville. La deuxième chose est d'avertir les citoyens, les riverains et les commerçants qu'il y a des travaux en cours et qu'ils ne peuvent plus accéder et que leurs clients ne peuvent plus venir en ville. Après, les caméras pour regarder passer les voitures, on pourra les installer puisque nous n'avons pas de problème de sécurité. Les commerçants qui doivent développer leurs commerces, créer des places de travail ont le droit d'avoir une clientèle qui puisse accéder. On n'informe pas la population. On ne pose pas la question à ces commerçants, de savoir combien ils ont investis, aussi bien au niveau de leur énergie, de leur capital financier et santé sans compter les déceptions. La Municipalité doit être sensible à la problématique du centre-ville. On a des responsabilités vis à vis des gens qui sont en ville.

M. Cyril ZOLLER a régulièrement la chance de recevoir des clients, du monde, des amis, des partenaires ou autres, en ville d'Aigle, la semaine, le week-end, le soir, la journée. Ils n'ont jamais eu de problèmes à trouver une place de parc. Il faut peut-être marcher 100 m. Il y a un problème dans toutes les villes actuelles de gestion des commerces en centre-ville. Si on compte la distance du parking de la Migros jusqu'aux caisses, on doit marcher aussi. Par contre, on pourrait penser à mieux faire la signalisation des parkings.

M. Frédéric BORLOZ ne veut pas rentrer dans le détail mais veut simplement dire que dans tous les grands projets que la Municipalité a eu dans ces vingt dernières années dans la Commune d'Aigle, comme la STEP régionale, le projet de fusion à l'époque, jamais il n'y a eu un autre projet que celui du Centre-Ville qui prend autant de temps, dans lequel la Commune s'investit autant pour essayer de trouver des solutions et cela depuis de nombreuses années.

6.5 INTERPELLATION "COÛT GLOBAL POUR LA MUNICIPALITÉ DU TRAITEMENT DES COURRIERS ENVOYÉS À LA PRÉFECTURE ET DES RECOURS JURIDIQUES SUR LES DÉCISIONS VALIDÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAL"

M. Claudio MARIANO, au nom du groupe socialiste, lit l'interpellation déposée.

M. Frédéric BORLOZ répondra par écrit car les questions sont assez vastes.

M. Patrice BADAN remarque que le PS Aiglon c'est l'hôpital qui se moque de la charité en sachant que c'est ce même PS qui a présenté un municipal avec de lourdes casseroles, qui a touché des salaires sans rien faire pendant de nombreux mois et qui finalement allourdit la charge des municipaux en fonction. Il évitera donc d'allourdir la charge de travail de la Municipalité en évitant de déposer une interpellation pour connaître pour notre collectivité ces salaires payés dans le vide, le coût d'élection complémentaire et également le coût de l'impact en terme d'image que cela a provoqué pour notre Commune. Il mentionne que le coût des diverses procédures est le prix à payer pour rétablir le bon fonctionnement de nos institutions.

M. Alain MORET répond que l'Entente Aiglonne soutient la démarche du Parti Socialiste afin d'éclaircir les dépenses communales en frais de procédures. Cette démarche n'a pas pour but de remettre en question les droits démocratiques mais demande à la Municipalité d'améliorer peut-être la communication, l'écoute des citoyens, la transparence des dossiers et pour éviter que le recours soit le seul moyen d'être entendu. A leur connaissance, une certaine partie de ces recours ont justement été lancés par des individus, à leurs frais, dans le but de réaliser des économies et de remettre en cause les dépenses communales paraissant inutiles, injustifiées, surdimensionnées. Si l'Entente Aiglonne n'est pas directement concernée par l'action du citoyen même si on retrouve parmi eux certains de ses membres, elle tient à remercier chaque personne qui s'engage pour le bien de notre Commune. Nous avons tout à y gagner pour une meilleure communication, ainsi que plus d'écoute et de transparence. Les économies de procédures sont possibles si les recours sont suivis d'une écoute et d'une réelle recherche de compréhension.

M. Cédric ALLORA entend bien les propos du PS, les retours de l'EA et de l'UDC. Il demande si la Commission de Gestion pourrait s'occuper de ce dossier. Il est inutile de continuer ce débat ici et ce n'est pas à la Municipalité de gérer ce dossier mais à la Commission de Gestion.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Fabrice COTTIER vient féliciter sur les éclairages de Noël, d'abord le Conseil communal d'avoir accepté cette dépense et ensuite la Municipalité d'avoir mis en place rapidement ces éclairages. Il faisait partie des personnes qui s'étaient plaintes des éclairages il y a plusieurs années en arrière. Il a eu des retours de citoyens avec beaucoup de félicitations.

Mme Isabelle RIME donne une petite information. Chacun est cordialement invité le 15 décembre ici à l'Aiglon à 19 h, soit avant le Conseil communal. Le bureau d'architecture présentera le projet des Dents du Midi et sa réhabilitation de 19 h à 19 h 30.

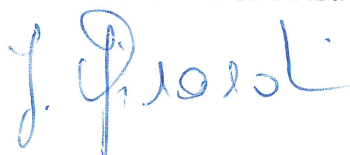
M. Michel CLAUDEL finira sur un mot d'humour. Quand il voit la difficulté que les commerçants ont d'amener les clients chez eux parce que les parcs sont occupés, il y a une solution. Tout ces gens qui viennent à Aigle, il faut simplement leur demander qu'ils amènent avec eux leurs places de parc.

Madame la Présidente clôt la séance à 23 h 06.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La Présidente :

Mme Jeanne GIRARDIN



La secrétaire :

Mme Barbara DEVAUD

